

**BATIFORM**

87 quai de Brazza

BORDEAUX

0556777775

[contact.aquitaine@batiform.fr](mailto:contact.aquitaine@batiform.fr)



# CHARTRE DU STAGIAIRE



# SOMMAIRE

|                                             |    |
|---------------------------------------------|----|
| SOMMAIRE.....                               | 1  |
| PREAMBULE .....                             | 2  |
| ORGANISATION .....                          | 3  |
| ENGAGEMENT BATIFORM .....                   | 8  |
| ENGAGEMENT BATIFORM .....                   | 9  |
| AIDE DE L'ETAT POUR LES ALTERNANTS.....     | 22 |
| LA DIVERSITE ET L'EGALITE HOMME/FEMME ..... | 25 |
| LA MOBILITE.....                            | 26 |
| PLAN D'ACCES .....                          | 27 |
| ENGAGEMENT BATIFORM .....                   | 0  |
| ENGAGEMENT DU STAGIAIRE .....               | 1  |

# PREAMBULE

BATIFORM est une entreprise de formation spécialisée dans les métiers du bâtiment, pour les corps d'état du Gros œuvre et du Second œuvre. BATIFORM propose des sessions de formations permettant l'accès de ses stagiaires à la qualification professionnelle ou aux diplômes reconnus par l'Etat. Les partenariats développés avec les entreprises, associés à l'évolution personnelle des stagiaires, de leurs savoirs et de leur savoir-faire facilitent l'accès à l'emploi.

Le centre de formation agit pour le développement des métiers de ces secteurs en favorisant l'insertion professionnelle des stagiaires.

Au-delà de son activité de formation, BATIFORM est un lieu de vie et d'enseignement dont les valeurs sont portées par la culture de l'apprentissage et du travail, le goût de l'effort et du développement du projet professionnel. Entouré d'acteurs partageant ces valeurs, BATIFORM met à la disposition des stagiaires tous les moyens nécessaires à la réussite de leur projet professionnels.

Les partenaires de BATIFORM, financeurs, prescripteurs ou employeurs, s'appuient sur les compétences de l'ensemble de l'équipe, en particulier des formateurs, pour trouver des réponses à leurs besoins respectifs.

La signature de cette charte, en définissant les engagements de BATIFORM AQUITAINE et de ses stagiaires, engage les signataires à tout mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs fixés à la convention de formation qui les lie.

Matthieu NENY  
Directeur



# ORGANISATION

## HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX

---

Site 87 quai de Brazza 33100 Bordeaux

Site 110 rue Achard 33300 Bordeaux

Horaires :

Lundi à Jeudi : 08h00-17h00

Vendredi : 08h00-15h00

## HORAIRES DE FORMATION

---

Horaires :

Lundi : 09h00-17h00

Mardi à Jeudi : 08h00-17h00

Vendredi : 08h00-12h00

## INSCRIPTION

---

Tous les mercredis matin à 9H

87 Quai de Brazza, 33100 BORDEAUX

# VOS INTERLOCUTEURS

---

## DIRECTION

**Matthieu NENY**

Directeur

05 56 77 77 75

**Gérant BATIFORM**

**Directeur BATICAMPUS**

**Référent handicap et mobilité (nationale et internationale)**



## RESPONSABLE DE SERVICE

**Alix DE GIACOMONI**

Directrice opérationnelle

05 56 77 77 75

[adegiacomoni@batiform.fr](mailto:adegiacomoni@batiform.fr)

**Coordination des activités du réseau  
BATICAMPUS**



**Carole JONESCO**

Responsable Ressources Humaines

05 56 77 77 75

[cjonesco@batiform.fr](mailto:cjonesco@batiform.fr)

**Coordination des activités du réseau  
BATICAMPUS**

[comptage@batiform.fr](mailto:comptage@batiform.fr)

**Facturation COBAGE – FIBAGE – TEBAGE -  
PARTAGE**



## ADMINISTRATIF

### **Danièle BOURG**

Assistante Administrative

05 56 77 77 75

[contact.aquitaine@batiform.fr](mailto:contact.aquitaine@batiform.fr)

#### **Premier contact**

Accueil

Facturation

Comptabilité



### **Nadia FAWAZ**

Assistante Administrative

05 56 77 77 75

[contact.aquitaine@batiform.fr](mailto:contact.aquitaine@batiform.fr)

#### **Premier contact**

Accueil

Facturation

Comptabilité



### **Deborah KINOWSKI**

Assistante Administrative

05 56 77 77 72

[suiviformation@batiform.fr](mailto:suiviformation@batiform.fr)

#### **Suivi formation des dossiers de formation**

Suivi des dossiers stagiaires, contact avec les entreprises

07 57 60 72 57

[gestionrh@batiform.fr](mailto:gestionrh@batiform.fr)

Suivi des dossiers des salariés COBAGE – FIBAGE – TEBAGE – PARTAGE

[comptage@batiform.fr](mailto:comptage@batiform.fr)

Facturation COBAGE – FIBAGE – TEBAGE – PARTAGE



### **Fadoua OUANANE**

[recrutement@batiform.fr](mailto:recrutement@batiform.fr)

Gestion du recrutement et de la communication



## EQUIPE PEDAGOGIE

**Mohamed ED DOUHABI**  
Formateur  
**Gros Œuvre**



**Frank LANZ**  
Formateur  
**Etanchéité et Bardage**  
**Echafaudage Sécurité du Travail**



**Laurent FROIDEFOND**  
Formateur  
**Couverture /Zinguerie**  
**Plombier - Chauffagiste**



**Grégory LECOQ**  
Formateur  
Second Œuvre



**Aurélien SASSIER**  
Formateur  
Electricité



# ENGAGEMENT BATIFORM

(Personne atteinte d'un handicap)

BATIFORM s'engage dans la voie de l'inclusion du handicap et à rendre l'ensemble de ces formations accessibles.

BATIFORM est en mesure d'accompagner les personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, par la voie du contrat de professionnalisation, de la reconversion professionnelle, ou de tout autre solution d'orientation professionnelle ; en développant leurs connaissances et leurs compétences et en facilitant leur intégration à l'emploi, en cohérence avec leur projet professionnel.

Pour les personnes en situation de handicap, BATIFORM appuie la recherche d'un employeur et facilite leur intégration tant en organisme de formation et CFA ; qu'en entreprise en proposant les adaptations nécessaires au bon déroulement de leur contrat de formation. Pour accomplir cette mission, BATIFORM dispose d'un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap.

## Les grands axes de notre politique handicap :

- **Sensibiliser** tous **les acteurs au sujet du handicap** : collaborateurs / formateurs, RH, recruteurs...
- **Développer les partenariats** avec les établissements spécialisés

Nos partenaires dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap :



[www.defi-metiers.fr](http://www.defi-metiers.fr)



[www.agefiph.fr/](http://www.agefiph.fr/)



[crfh-handicap.fr](http://crfh-handicap.fr)

# ENGAGEMENT BATIFORM

(L'accompagnement à l'emploi)

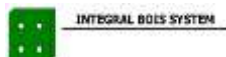
BATIFORM a pour mission **d'appuyer et d'accompagner** les **professionnels**, dans leur **recherche d'un employeur**. En effet, BATIFORM dispose d'un **partenariat** avec **PLÉBAC** et **aqio** qui lui fait bénéficier tous les candidats à la recherche d'un employeur, dans le cadre de son projet professionnel.

Nos partenaires à l'emploi :

## EMPLOYEURS - ENTREPRISES



## COBAGE



## FIBAGE



## TEBAGE



## CREPI - CEC - ACCOMPAGNATEUR PARCOURS PROFESSIONNEL



## FINANCEURS



## PRESCRIPTEURS - ACCOMPAGNATEUR PARCOURS PROFESSIONNEL



Notre organisme de formation a pour but d'**informer**, dès le début de la formation de nos stagiaires de la formation professionnelle, de leurs **droits et devoirs** en tant qu'apprentis et salarié et des **règles applicables** en matière de **santé et de sécurité** en milieu professionnel.

Nous sommes également aptes à **accompagner** nos apprentis et tous autres stagiaires dans leurs démarches pour accéder aux **aides** auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la **législation et de la réglementation en vigueur** : page 10.

**Pour rappel** : L'alternance permet de se former à un métier. C'est un système de formation qui est fondé sur une phase **pratique** et une phase **théorique** qui s'alternent. L'apprenant a par ailleurs un contrat de travail. Il est donc **salarié de l'entreprise qu'il emploie**.

L'alternance comprend **deux types de contrats** : le **contrat d'apprentissage** et le **contrat de professionnalisation** qui répondent tous deux au même **objectif de montée en compétence** du salarié en combinant travail en entreprise et formation théorique.

*Pour les contrats en alternance :*

**Règles** : L'alternant est un salarié à part entière, pour cela il se doit d'avoir une attitude professionnelle (soumis à une visite médicale).

De plus, il doit donc respecter :

- Le code du travail,
- Le **contrat de travail** signé avec l'entreprise et l'organisme de formation / CFA
- La **convention collective** de la **branche professionnelle à laquelle il est rattaché**,
- Les règles de **l'entreprise/CFA /organisme de formation**
- Les **consignes de sécurité**
- Les **règles d'hygiène**
- Le **règlement intérieur** de chaque établissement dans lequel il peut se trouver (CFA, entreprise, chantier...)

A son arrivée dans l'entreprise

Vous avez :

- Fourni les documents demandés constituant votre dossier personnel
- Signé votre contrat de travail
- Effectué la visite médicale conformément à votre convocation
- Intégré votre poste de travail

A son arrivée, votre responsable vous montrera le chantier, les consignes de travail et de sécurité. Il vous fournira le matériel nécessaire à sa réalisation.

Les horaires :

Chaque alternant doit se conformer aux horaires de travail collectif, qu'il soit en entreprise ou à l'organisme de formation BATIFORM. Ces horaires collectifs sont stipulés dans les contrats de travail, règlement intérieur, charte du stagiaire ou encore au niveau des affichages de l'entreprise et de l'organisme de formation.

Les congés payés :

Chaque alternant, a droit à un congé payé de minimum 30 jours ouvrable (du Lundi au samedi) ou 25 jours ouvrés (du Lundi au Vendredi). Les dates de congés payés sont fixées par votre employeur, ou en accord avec lui.

Un apprenti dispose notamment d'un congé supplémentaire de 5 jours ouvrés par an, pour le passage de ses examens

Les absences :

Chaque alternant, est soumis au même obligation qu'un salarié classique et doit informer son entreprise et l'organisme de formation (au besoin) de toutes absences potentielles dans les meilleurs délais.

En cas d'arrêt de travail pour cause de maladie ou d'accident du travail, il doit faire parvenir un certificat médical ainsi que toute prolongation d'arrêt de travail éventuelle dans les 48 heures.

### **Condition de travail :**

Votre temps de travail est identique à celui des autres salariés. L'employeur doit permettre à l'alternant de suivre les cours théoriques professionnels. Le temps de formation en CFA et en organisme de formation est compris dans le temps de travail effectif. Votre base de travail est de **35 heures** (sauf cas particuliers). Les heures supplémentaires sont, elles, autorisées pour les apprentis majeurs

### **Protection sociale :**

Vous relevez du régime général, vous bénéficiez donc de la même protection sociale qu'un salarié, à savoir :

- le remboursement des soins en cas de maladie ou de maternité ;
- le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour maladie, maternité, invalidité...
- une couverture en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle dès le premier jour de l'apprentissage

Au terme de votre contrat d'apprentissage ou de votre contrat de professionnalisation, vous bénéficiez du maintien de votre protection sociale pendant un an.

### **Déplacement pro :**

Vous pouvez être amené à effectuer des déplacements, s'ils sont inhérents à la fonction ou prévus au contrat de travail et en lien avec la formation suivie. Vous pouvez bénéficier d'indemnité de déplacement de la part de votre employeur ou d'une prise en charge de votre titre de transports.

Les déplacements ne doivent pas avoir pour effet d'augmenter le temps de travail au-delà des limites applicables aux jeunes de moins de 18 ans.

**Rémunération :** La rémunération est différente en fonction de votre **âge** mais également de votre **année d'études**.

## **Rémunérations :**

### **Rémunération des apprentis**

| Année      | < 18 ans | 18 à 20 ans | ≥ 21 ans | + 26 ans |
|------------|----------|-------------|----------|----------|
| 1ère année | 40 %     | 50 %        | 55 %     | 100%     |
| 2ème année | 50 %     | 60 %        | 65 %     | 100%     |
| 3ème année | 60 %     | 70 %        | 80 %     | 100%     |
| 4ème année | 75 %     | 85 %        | 95 %     | 100%     |

Base : SMIC (≥ 21 ans : le plus avantageux entre SMIC et minimum conventionnel)

### **Rémunération des apprentis avec contrat successif niveau IV et niveau III**

| Année      | % du minimum conventionnel |
|------------|----------------------------|
| 1ère année | 65 %                       |
| 2ème année | 75 %                       |

### **Rémunération des contrats de professionnalisation**

| Bénéficiaires          | < 21 ans  | 21 à 25 ans | ≥ 26 ans                       |
|------------------------|-----------|-------------|--------------------------------|
| Titulaire d'un contrat | 65 % SMIC | 80 % SMIC   | 100 % SMIC<br>ou si > 85 % SMC |
| Titulaire Bac pro, BP  | 75 % SMIC | 90 % SMIC   | -                              |

**LES REGLES DE BASE**

✓ *Règles générales de sécurité sur les chantiers*



PORTER LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



RESPECTER LES DISPOSITIFS DE PROTECTION COLLECTIVE



RESPECTER LE REGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE



NE PAS CONSOMMER DE BOISSONS ALCOOLISÉES



NE PAS CONSOMMER DE PRODUITS STUPEFIANTS



SIGNALER TOUTE SITUATION DANGEREUSE A VOTRE HIÉRARCHIE



APPLIQUER LES CONSIGNES D'UTILISATION DES MATÉRIELS ET DES MATÉRIAUX



✓ *Circulation et accès sur le chantier*

Plan de circulation:



Repérer les bases de vie, zones de travaux, aires de livraison, de stockage des matériels et matériaux.



Respecter le plan de circulation des engins



Décrire les procédures d'accès du chantier aux fournisseurs

Aménagement des zones de circulation :



Eclairer les zones de circulation



Prévenir en cas de défaut d'éclairage



Maintenir dégagées les zones de circulation



Utiliser les accès aménagés et circuler hors des zones de manutention de charge



### Utilisation d'échelle :



-  Fixer l'échelle en tête et en pied afin qu'elle ne glisse pas
-  Respecter l'angle de pose de l'échelle selon un rapport de 1 à 4.
-  Respecter un chevauchement de 1 mètre pour les échelles doubles
-  Monter et descendre face à l'échelle, les mains sur les montants
-  Utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail est interdit.

✓ *Ordre sur le chantier*

### L'ordre sur un chantier est un facteur essentiel de sécurité



-  Ranger et nettoyer chaque poste de travail

-  Démontez proprement les assemblages et enlever les pointes des bois



-  Evacuer les déchets par les goulottes et dans les bennes

-  Dégager les chemins de circulation



-  Trier les déchets

Le nettoyage de votre poste de travail comme votre travail n'exclut pas le risque de blessure et doit donc être effectué dans le respect des règles de sécurité

## ✓ Manutention

### Manutention manuelle :



Utiliser le matériel de manutention mis à disposition



Adopter une bonne position pour lever, poser ou déplacer une charge, afin d'éviter les blessures au dos



Répartir le poids d'une charge lourde en nécessaire



portant à plusieurs si

### Manutention mécanique :



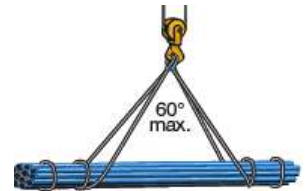
Vérifier l'état des sangles, chaînes élingues crochets avant utilisation



Respecter la charge maximale d'utilisation



Accrocher les charges correctement



Guider le grutier lors des manutentions



Ranger et stocker les accessoires de levage après usage



## ✓ Les dispositifs de protection individuelle

### Les Équipements de Protection Individuels (EPI)

Il est obligatoire de porter les équipements de protection individuelle à votre entrée sur le chantier et à votre poste de travail. Ils sont à votre disposition et il est de votre devoir de veiller à leur utilisation de façon convenable et adaptée pour votre sécurité.



Le casque protège des chutes d'objets et des chocs.

Les chaussures ou bottes de sécurité protègent des chutes d'objets lourds, des perforations et limitent les risques de dégâts.



Le vêtement de travail est mis à votre disposition par votre employeur.

Les casques anti-bruit ou bouchons d'oreilles protègent du bruit.



Les gants protègent vos mains des coupures, piqûres, brûlures thermiques ou chimiques.

Les lunettes protègent vos yeux des poussières et projections de particules.



Le masque filtrant ou demi-masque filtrant protège vos voies respiratoires. Il est adapté au type de polluant : poussières, fumées, aérosols.



Le gilet de sécurité assure votre visibilité sur le chantier.



Le harnais protège des chutes lorsque vous êtes en situation de travail en hauteur.

## Les échafaudages

*Échafaudages de pied :*



- 🔧 Vérifier quotidiennement l'état de l'échafaudage avant utilisation.
- 🔧 Utiliser les échelles d'accès pour monter et descendre
- 🔧 Fermer les trappes après passages
- 🔧 Respecter la charge maximale indiquée sur le plancher
- 🔧 Mettre en place des plinthes afin d'éviter les chutes d'objets

*Echafaudages roulants :*

- 🔧 Descendre de l'échafaudage avant de la bouger
- 🔧 Stabiliser l'échafaudage avant de la monter
- 🔧 Bloquer les roues par le système de freins
- 🔧 Accéder à la plate-forme par l'intérieur de l'échafaudage, à l'abri des garde-corps
- 🔧 Dégager le sol et obstruer les trémies avant tout déplacements
- 🔧 Mettre en place des plinthes afin d'éviter les chutes d'objets



Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

**NE JAMAIS DÉMONTER UN ÉLÉMENT D'ÉCHAFAUDAGE**

## Les plates-formes et nacelles élévatrices



- 🔧 Vérifier que le travailleur est formé, a l'aptitude médicale et a une autorisation de conduite
- 🔧 Baliser la zone d'intervention
- 🔧 Vérifier le bon fonctionnement de l'appareillage avant toute utilisation
- 🔧 Respecter les consignes du constructeur
- 🔧 Fermer le portillon de la nacelle avant utilisation
- 🔧 Ne pas surcharger la plate-forme
- 🔧 Ne pas monter sur les garde-corps

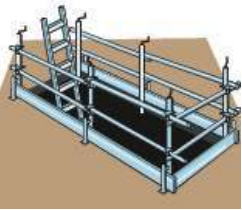
## ✓ Dispositifs de protection collective

Pendant votre travail, vous devez mettre en place des dispositifs garantissant la sécurité de tous les membres du chantier. Il est important de vous assurer que ces dispositifs soient résistants et en bon état.



Protéger les postes de travail

Protéger les cages d'escalier



Protéger les ouvertures dans les planchers

Protéger les baies à l'aide de garde-corps, plinthes, mains courantes et lisses intermédiaires à mi-hauteur

## ✓ Prévention des risques électriques



Utiliser correctement le matériel électrique

Vérifier que les câbles et le matériel sont en bon état

Dérouter totalement les câbles afin d'éviter leur échauffement

Ne pas bricoler les câbles

Utiliser des baladeuses réglementaires

N'utiliser pas les outils électriques portatifs en cas de pluie



Respecter les distances réglementaires avec les lignes électriques aériennes

- Distance minimale
  - 3 m si – 50 000 V
  - 5 m si + 50 000 V



## ✓ Consignes d'utilisation des produits dangereux

L'utilisation des produits dangereux demande un strict respect des consignes.

### Utilisation :



- Respecter les consignes de sécurité inscrite sur la notice de poste
- Porter des protections individuelles adaptées, fournies par l'employeur
- Travailler à l'écart de toute source d'inflammation (matériels électriques, points de chauffe, cigarette)
- Ne pas transvaser les produits sans instructions

spécifiques

- Refermer les récipients après usage
- Rincer et essuyer les coulures
- Se laver souvent les mains à l'eau et au savon, et surtout en fin de tâche.



### Stockage :



- Stocker les produits conformément à la notice de poste
- Privilégier les petits conditionnements (pas plus de 250ml)
- Stocker dans un endroit accessible, ventilé et protégé
- Ne pas fumer

### Evacuation des déchets :

- Mettre les résidus de produits et les bidons vides dans un container identifié.
- Organiser l'évacuation des déchets (enlèvement des emballages à la livraison, bacs à déchets au poste de travail, zones aménagées pour tri sélectif).



✓ *Conduite à tenir en cas d'accident*

Donnez les consignes à suivre :



Faire appel à la personne en charge des premiers soins et prévenir votre responsable



Ne pas paniquer et penser à supprimer le risque s'il persiste



Ne pas bouger la victime



Couvrir la victime d'une couverture ou d'un manteau



Ne pas lui donner à boire



Protéger la zone



Eloigner les curieux



Alerter les secours en composant le 18, le 15 ou le 112 à partir d'un poste téléphonique fixe ou mobile



Si vous êtes vous-même victime d'une blessure, faites-vous soigner immédiatement



même légère :



Sauveteurs Secouristes du Travail à contacter :



## ✓ Points importants

### Ce qui fait l'accident :

-  La précipitation
-  L'inattention
-  La non préparation du travail

### Pour éviter l'accident :

-  Faites preuve de bon sens
-  Respectez les consignes
-  Utilisez les équipements de protection

### En cas d'accident :

-  Donnez l'alerte
-  Evitez de vous mettre en danger
-  Mettez la victime en sécurité ou assistez quelqu'un qui sait prodiguer les premiers soins
-  Evacuez les lieux...

### Votre activité comporte des risques :

-  Demandez à votre responsable quels sont les risques de l'activité ou ceux liés à l'activité ou aux locaux d'intervention client.
-  Les risques auxquels vous pouvez être le plus exposés sont :



-  Les chutes de hauteur
-  Les chutes de plain-pied
-  Les lombalgies (« tours de rein »)
-  Les risques électriques
-  Les risques chimiques
-  Le risque routier



## **Rupture :**

### Période d'essai :

Chacune des parties peut mettre fin au contrat à tout moment durant la période d'essai, sous réserve d'un délai de préavis :

A l'initiative de l'Employeur de :

- 24 heures en deçà de 8 jours de présence
- 48 heures entre 8 jours et 1 mois de présence
- 2 semaines après 1 mois de présence

A l'initiative du Salarié :

- 24 heures en deçà de 8 jours de présence
- 48 heures, au-delà

*Un contrat de professionnalisation dispose la plupart du temps d'une période d'essai de deux mois et un apprenti d'une période d'essai de 45 jours durant la période en entreprise.*

En dehors de votre période d'essai, il est aussi possible de rompre un contrat. En moyenne, il faut observer un préavis d'un mois pour mettre fin à votre contrat. Il existe 4 raisons de rupture valables :

- La rupture par un accord en commun
- La rupture en raison d'une faute grave
- La rupture en raison d'une embauche sous CDI
- La rupture en cas de force majeure

Notre but est également **d'accompagner les apprentis ayant interrompu leur formation en cours d'année et ceux n'ayant pas, à l'issue de leur formation, obtenu de diplôme** ou de titre à finalité professionnelle **vers** les personnes et les **organismes susceptibles de les accompagner** dans la définition d'un projet de poursuite de formation.

Tous les stagiaires, à l'issue de leur formation, qui n'ont pas obtenu leur certification ou de manière partielle, peuvent nous solliciter de manière à être présenté à un nouvel examen. Cette possibilité est soumise à plusieurs conditions contractuelles et de financements. Nous consulter.

De même, un apprenti peut conserver le bénéfice de sa formation même après la rupture de son contrat de travail avec son employeur.

Il dispose d'un délai de 6 mois, pour continuer son programme de formation et trouver un nouvel employeur. Le rythme de sa formation sera organisé avec l'organisme de formation / CFA.

En revanche, si vous êtes en contrat de professionnalisation, ce délai n'existe pas.

Dans tous les cas, BATIFORM vous accompagnera dans vos démarches pour trouver un nouvel employeur.

## **Modalité de recours en cas de rupture de contrat avec un employeur :**

En cas de rupture litigieuse, vous pouvez poser vos questions à un conseil des prud'hommes. (Place de la République, 33000 Bordeaux)

# AIDE DE L'ETAT POUR LES ALTERNANTS

Mobili jeune :



L'AIDE MOBILI-JEUNE® est une subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer (entre 10 € et 100 € maximum) chaque mois et pendant un an. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole.

## Conditions

### Qui peut bénéficier de l'aide au logement ?

#### Conditions du locataire :

- Vous avez moins de 30 ans;
- Vous n'avez pas de dossier MOBILI-JEUNE® en cours chez Action Logement ;
- Vous êtes salarié.e d'une entreprise du secteur privé non agricole ;
- Vous êtes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- Vous allez être locataire d'un logement en proximité géographique avec le lieu de votre formation ou de votre entreprise ;
- Votre salaire mensuel brut est inférieur ou égal à 100 % du SMIC ;
- Votre demande doit être déposée 3 mois avant la date de démarrage de votre cycle de formation ou jusqu'à 6 mois après cette date ;
- L'aide à la mobilité vous sera accordée si vous remplissez ces conditions d'éligibilité.

#### Conditions du logement :

- Colocation (parc privé ou social) : dans ce cas, la prise en charge ne concerne que la partie du loyer et des charges qui vous reviennent ;
- Loué vide ou meublé ;
- Foyer ou résidence sociale ;
- Conventionné ou non à l'APL ;
- Sous-location, exclusivement dans le parc social (Logements d'Habitations à Loyer Modéré) ;
- Chambre en internat ;
- La prise en charge ne peut pas concerner les frais d'hébergement en chambres d'hôtes, gîtes ou résidences de tourisme.

## Carte étudiant/métier\_:



En dehors du centre, la Carte d'Étudiant des Métiers donne droit à de nombreux avantages et notamment à des réductions pour l'accès à certains espaces culturels et sportifs. Une fois en possession de cette carte, vous pourrez ainsi bénéficier de nombreuses réductions tarifaires : culture (cinéma, théâtre...), activités sportives, boutique, restauration, transports (TBM, SNCF...), aide au logement.

Caf :

### APL :

Vous pouvez percevoir une aide personnelle au logement (APL), si vos ressources ne dépassent pas le plafond en vigueur. Pour en savoir plus, vous pouvez faire une simulation d'aides au logement sur le lien suivant : <https://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/connaitre-vos-droits-selon-votre-situation/je-suis-apprenti-ai-je-droit-a-l-aide-personnelle-au-logement>



### Prime d'activité :

Vous pouvez aussi être éligible à la prime d'activité remplace le RSA activité et la prime pour l'emploi. Les étudiants salariés, les stagiaires et les apprentis de plus de 18 ans peuvent en bénéficier sous certaines conditions. Pour avoir droit à la prime d'activité, vous devez avoir plus de 18 ans et vivre en France de manière stable et effective.



De plus, vous devez

- Assumer seul(e) la charge d'un ou de plusieurs enfants
- Ou avoir une activité professionnelle (salariée ou non) dont le revenu mensuel net est supérieur à 952,74 €.

Le Loca Pass :

La garantie Loca Pass est un système de caution gratuite qui a pour but de prendre en charge les impayés de loyers (et non les dégradations locatives) à la place de l'occupant. Ce dernier remboursera ensuite sa dette dans des conditions plus favorables.

Les aides locales et départementales :

Région aquitaine :

- L'aide au déplacement pour les étudiants
- Bordeaux Métropole propose à ses habitants une aide à l'achat de vélos à assistance électrique, vélos pliants, vélos-cargos, tricycles pour adulte ou systèmes d'électrification d'un vélo standard
- Aide au permis : La demande peut être faite sur le site du conseil régional, il suffit de remplir le dossier en ligne pour en profiter.

Qui sont les bénéficiaires ?

Pour pouvoir profiter de cette aide, il faut :

- Avoir entre 17 et 25 ans
- être titulaire d'au moins un diplôme suivant (CAP, CAPA, Bac Pro, Bac pro agricole, BEP, BP, RNCP)
- ou : un jeune en **insertion professionnelle** issu d'une formation de niveau IV et infra, suivis par une mission locale d'insertion de Nouvelle-Aquitaine
- ou : **jeune scolarisé en CAP/BAC Pro** au sein d'un Établissement Régional d'Enseignement Adapté
- ou : **issu d'une formation de niveau IV et infra**, en contrat d'engagement de service civique sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine engagé auprès d'un organisme agréé

Cette aide peut aller de 400 à 1125 euros, le montant de cette aide varie en fonction du niveau de revenu des jeunes.

### **Impôt.gouv:**

#### **Exonération impôts :**

Si vous avez moins de 26 ans au 1er janvier de l'année d'imposition (1er janvier 2020 pour l'imposition des revenus de 2020) et que vous êtes lycéens ou étudiants, vos salaires sont exonérés d'impôt dans la limite de 4 618 € en 2021. S'ils excèdent cet abattement, vous devez déclarer seulement le surplus.



#### **Taxe habitation :**

Mais vous pouvez bénéficier d'allègements de cet impôt et/ou d'une exonération total. Vous pouvez effectuer votre réclamation à partir de votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), par courriel ou par courrier auprès de votre centre des Finances publiques.

### **LA pro BTP**

Nous proposons aux jeunes :

- une protection santé adaptée à leurs besoins et leurs moyens,
- une allocation destinée à les aider à financer leur permis de conduire (B),
  - un prêt à 1 % pour acheter leur premier véhicule,
  - une première assurance personnelle et logement à un tarif préférentiel,
  - une aide exceptionnelle lorsqu'ils rencontrent certaines difficultés.



Nous vous aidons à mettre en place dans votre établissement :

- des séjours vacances pédagogiques de groupe à un prix très avantageux (grâce à la participation financière de PRO BTP) pour associer l'aspect professionnel et touristique,
- des formations collectives réalisées par des professionnels pour inciter les jeunes à une conduite responsable.

### **La FNAU :**

Il existe un fonds national d'aide d'urgence dédiés aux étudiants (FNAU). L'aide est attribué au cas par cas. Vous pouvez trouver toutes les informations sur la page dédiée du site du service public. Pour information, celle-ci peut aboutir à une aide ponctuelle en cas de difficultés momentanées, ou annuelle en cas de difficultés régulières. Elle représente entre 1 600 € et 4 700 € (l'année environ).



# LA DIVERSITE ET L'EGALITE HOMME/FEMME

BATIFORM favorise la mixité au sein de sa structure en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la prévention du harcèlement sexuel au travail et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les avantages de la mixité. Ils participent à la lutte contre la répartition sexuée des métiers.

## La diversité, qu'est-ce que c'est ?

La Charte de la Diversité définit la diversité comme étant « la variété de profils humains », qui peut évoluer au sein d'une même entreprise. Il s'agit de la variété des profils et des genres comme le sexe, l'âge, les croyances, etc.

Aujourd'hui la loi fixe 25 critères de discrimination interdits et il n'existe aucune hiérarchie entre eux

- L'apparence physique
- L'âge
- L'état de santé
- L'appartenance ou non à une prétendue race
- L'appartenance ou non à une nation
- Le sexe
- L'identité de genre
- L'orientation sexuelle
- La grossesse
- Le handicap
- L'origine
- La religion
- La domiciliation bancaire
- Les opinions politiques
- Les opinions philosophiques
- La situation de famille
- Les caractéristiques génétiques
- Les mœurs
- Le patronyme
- Les activités syndicales
- Le lieu de résidence
- L'appartenance ou non à une ethnie
- La perte d'autonomie
- La capacité à s'exprimer dans une langue étrangère
- La vulnérabilité résultant de sa situation économique

## Exemples de domaines concernés par la discrimination

- L'éducation et la formation : conditions d'inscription, d'admission, d'évaluation
- L'accès à la protection sociale
- L'accès à l'emploi, la carrière
- La sanction disciplinaire, le licenciement
- La rémunération, les avantages sociaux
- Les atouts de la diversité sur les performances de l'entreprise

Des études ont prouvé qu'en entreprise il est bénéfique de faire travailler des personnes de divers horizons, ceci afin de confronter les avis de chacun et de faire émerger les meilleures idées, facteurs réels de productivité.

BATIFORM met en place une politique diversité au sein de sa structure, en lien direct avec nos alternants.

## L'égalité professionnelle

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est une loi française, qui vise à combattre les inégalités entre les femmes et les hommes.

L'égalité professionnelle est l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, les conditions de travail, la formation, la qualification, la mobilité, la promotion, l'articulation des temps de vie et la rémunération (égalité salariale).

Enjeu à la fois économique et social, l'égalité professionnelle implique toute la société, l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens. Elle concerne les hommes et les femmes. L'égalité professionnelle renvoie aux questions de stéréotypes dans l'éducation et l'orientation, de mixité professionnelle, d'égalité salariale, de parité. Pour plus d'avancées en la matière, information et sensibilisation sont des facteurs déterminants.

Au-delà de la politique diversité, nous veillerons à favoriser la mixité au sein des structures, encourager la mixité des métiers et l'égalité professionnelle, favoriser la diversité conformément aux nouvelles obligations des CFA définies dans l'article L6231-2 du Code du Travail, en organisant des actions d'information sur ces sujets à destination des apprentis.

## Que faire si je suis victime de discrimination ?

Site du défenseur des droits :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>

Site du ministère de la justice :

<https://www.justice.fr/fiche/faire-cas-discrimination>

A BATIFORM

Matthieu NENY, référent Diversité et égalité professionnelle

05.56.77.77.75 – [contact.aquitaine@batiform.fr](mailto:contact.aquitaine@batiform.fr)

Toutes les informations, sur l'affichage à l'entrée de l'organisme de formation /CFA

# LA MOBILITE

BATIFORM encourage la mobilité nationale et internationale de ses apprentis. Le directeur de l'établissement mobilisera les ressources nécessaires locales et internationales.

Pour partir à l'étranger dans le cadre d'une formation en apprentissage, de nombreuses possibilités existent en étant inscrit dans un CFA en France : pas besoin de partir réaliser tout son apprentissage à l'étranger !

Une volonté forte existe, en France et au niveau européen, de développer cette mobilité des alternants. Depuis 2018, le cadre juridique des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation a été assoupli, pour faciliter la mobilité à l'étranger des apprentis / contrats de professionnalisation employés en France.

La période de mobilité à l'étranger peut se dérouler dans un centre de formation, une entreprise, ou les deux. Elle peut aussi correspondre à un stage après l'obtention du diplôme, en « post apprentissage ».

Du fait de la nature de la formation en alternance, basée sur un contrat de travail, l'organisation des mobilités des alternants est différente de celle des publics scolaires et étudiants. Des questions spécifiques se posent : concernant les revenus et la couverture sociale à l'étranger, le lien avec l'employeur en France, les conventions à établir avec le centre de formation et/ou l'entreprise d'accueil à l'étranger, la validation des compétences développées à l'étranger, ...

Le Code du travail a prévu des dispositions particulières. BATIFORM vous aidera dans ses formalités et assistera l'employeur. Un kit est mis à disposition par le ministère du travail.

*Extrait du site Service public :*

*Quelles aides financières ?*

*Erasmus + offre une bourse pour participer aux frais de voyage et de vie sur place et les collectivités territoriales, telles que les Régions, peuvent fournir des cofinancements. Les frais de séjour sont calculés en fonction du niveau de vie du pays d'accueil et dégressifs selon la durée de la mobilité et correspondent aux dépenses liées à l'activité sur place : hébergement, restauration, transport, etc. Le montant moyen de la bourse s'élève à 990 € pour 24 jours, la durée moyenne des mobilités en apprentissage.*

*Et les langues ?*

*Je peux suivre une formation linguistique en ligne. Pour une mobilité d'une durée supérieure à un mois, Erasmus + finance une préparation linguistique :*

*en ligne avec le site Online Linguistic Support pour les langues allemande, anglaise, espagnole, italienne, néerlandaise ;  
. avec un formateur, pour toutes les autres langues.*

*Je pense à ma santé*

*Je demande à ma caisse d'assurance maladie la Carte européenne d'assurance maladie. Gratuite et valable un an, elle me donne accès aux soins de santé publique durant un séjour temporaire. Je reste affilié au régime français de sécurité sociale et je continue à bénéficier de toutes les prestations de ce régime.*

*Avant mon départ, mon employeur doit contacter la Caisse d'assurance maladie du siège de son entreprise.*

*Côté vie pratique*

*Je recherche un logement, des informations sur le coût de la vie, les transports, je consulte le site Eures , rubrique Vivre et travailler en Europe ; 31 pays européens sont passés à la loupe.*

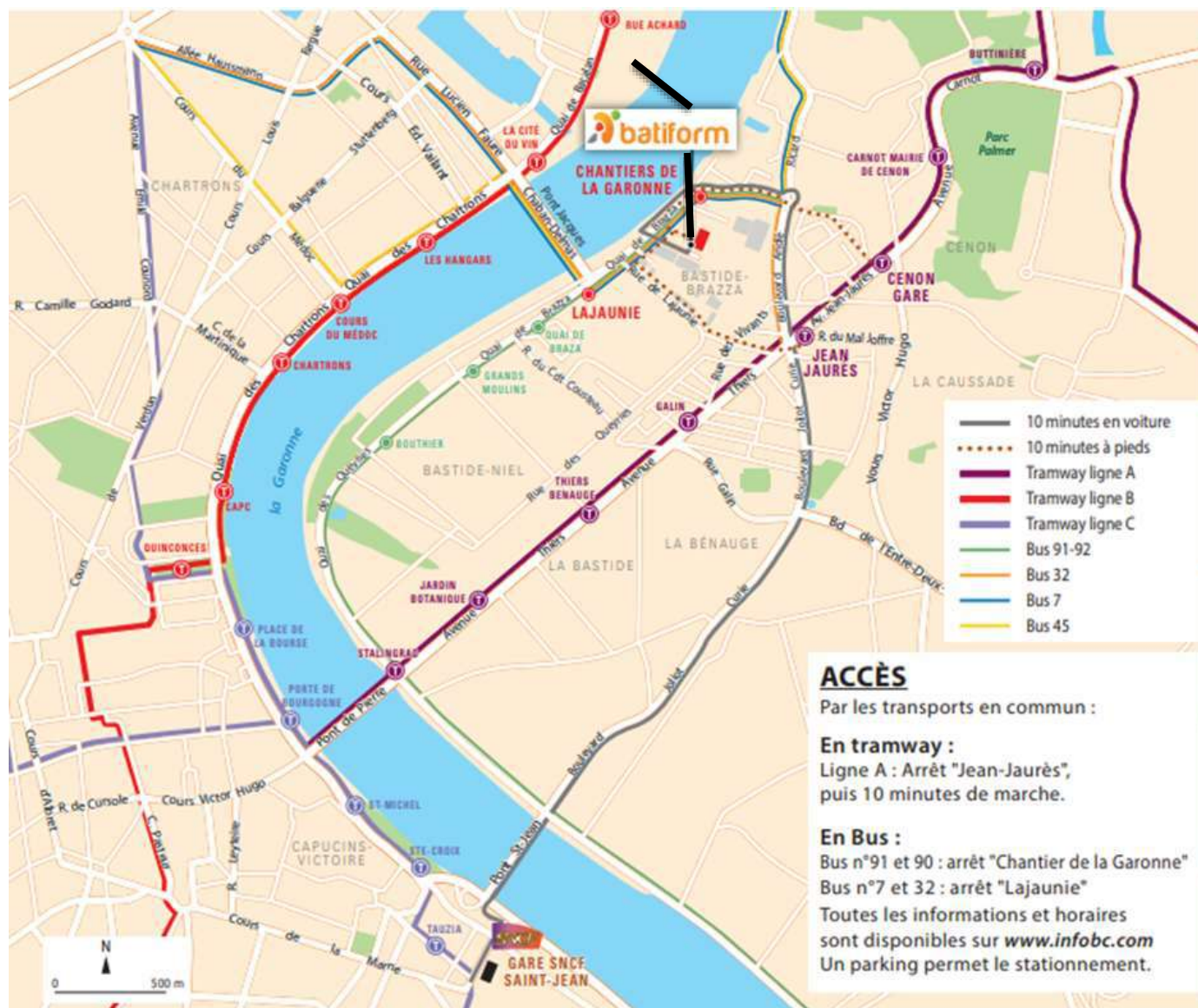
*Comment trouver mon stage ?*

*Mon établissement de formation m'aidera dans mes recherches. C'est avec lui que je conçois mon projet de mobilité professionnelle. Mon maître de stage peut m'aider à cibler une entreprise d'accueil. Un tuteur m'y accueillera, facilitera mon intégration, et me formera à un métier. C'est lui qui définit les modalités d'évaluation, définit mes objectifs d'apprentissage et remplit mon livret.*

*Dans ma recherche, je peux m'appuyer sur les réseaux des organismes impliqués dans l'apprentissage : la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, l'Association Nationale des Apprentis de France (ANAF), les Compagnons du devoir, les Apprentis d'Auteuil, le Secrétariat franco-allemand devenu ProTandem.*

# PLAN D'ACCES

Site du 87 Quai de Brazza, 33100 BORDEAUX





HOTEL

HOTEL

1

All Suites Appart Hôtel Bordeaux-Lac

2.7 ★★★★★ (1 600)

Résidence de tourisme 3 étoiles

Suites sobres avec kitchenette

Se rapproche à Hôtel F1 Bordeaux Ville d'Or

2

RHVS Study Hôtel

3.8 ★★★★★ (183)

Résidence hôtelière

Appart'hôtel sobre avec studios

3

MY HOTEL BORDEAUX

3.4 ★★★★★ (230)

Hôtel de tourisme 2 étoiles

Chambres fonctionnelles avec écran plat

4

Appart City Confort Bordeaux Chartrons

4.0 ★★★★★ (495)

Résidence de tourisme 3 étoiles

Appart'hôtel moderne avec Wi-Fi gratuit

5

ibis budget Bordeaux Lormont

4.1 ★★★★★ (610)

Hôtel de tourisme 2 étoiles

Hôtel low cost simple avec pizzeria

6

MEININGER Hotel Bordeaux Gare Saint-Jean

5.0 ★★★★★ (13)

Hôtel

7

Residhome Bordeaux

4.4 ★★★★★ (450)

Résidence de tourisme 3 étoiles

Appart'hôtel convivial, Wi-Fi gratuit



## AUBERGE DE JEUNESSE

- 1
 

Auberge de jeunesse Hostel 20 Bordeaux centre

4,3 ★★★★★ (329)

Auberge de jeunesse  
Auberge colorée pour adultes, terrasse

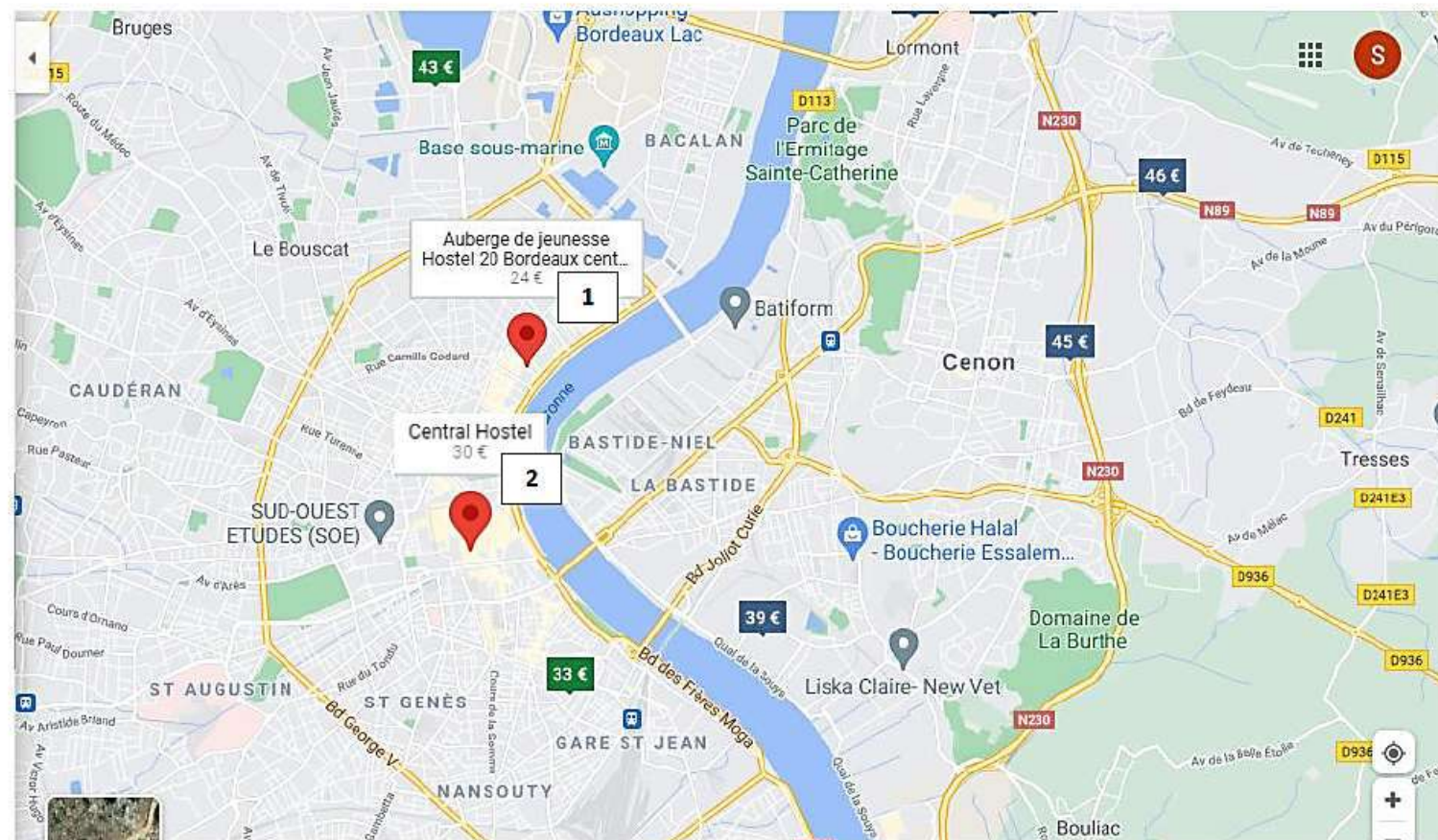
24 €
- 2
 

Central Hostel

4,1 ★★★★★ (311)

Auberge de jeunesse  
Auberge branchée, restaurant et Wi-Fi

30 €



AUBERGE DE JEUNESSE

## REPAS

- 1

**Lidl**  
 3,9 ★★★★★ (961)  
 Supermarché - 44 Rue Lucien Faure  
 Ouvert jusqu'à 20:30 - 0 800 90 03 43

Site Web Itinéraires
- 2

**E.Leclerc BORDEAUX**  
 3,9 ★★★★★ (1 116)  
 Hypermarché - 155 Cours Saint-Louis  
 Ouvert jusqu'à 21:00 - 05 56 30 98 66

Site Web Itinéraires
- 3

**Kaliste Pizzeria**  
 4,5 ★★★★★ (21)  
 Pizzeria - 47 Quai de Bacalan


- 4

**Proxi**  
 5,0 ★★★★★ (1)  
 Épicerie - 165 Avenue Thiers  
 05 56 32 14 83


- 5

**Carrefour City**  
 3,9 ★★★★★ (303)  
 Supermarché - 54 Avenue Jean Jaurès  
 Ouvert jusqu'à 22:00 - 05 56 32 52 22


- 6

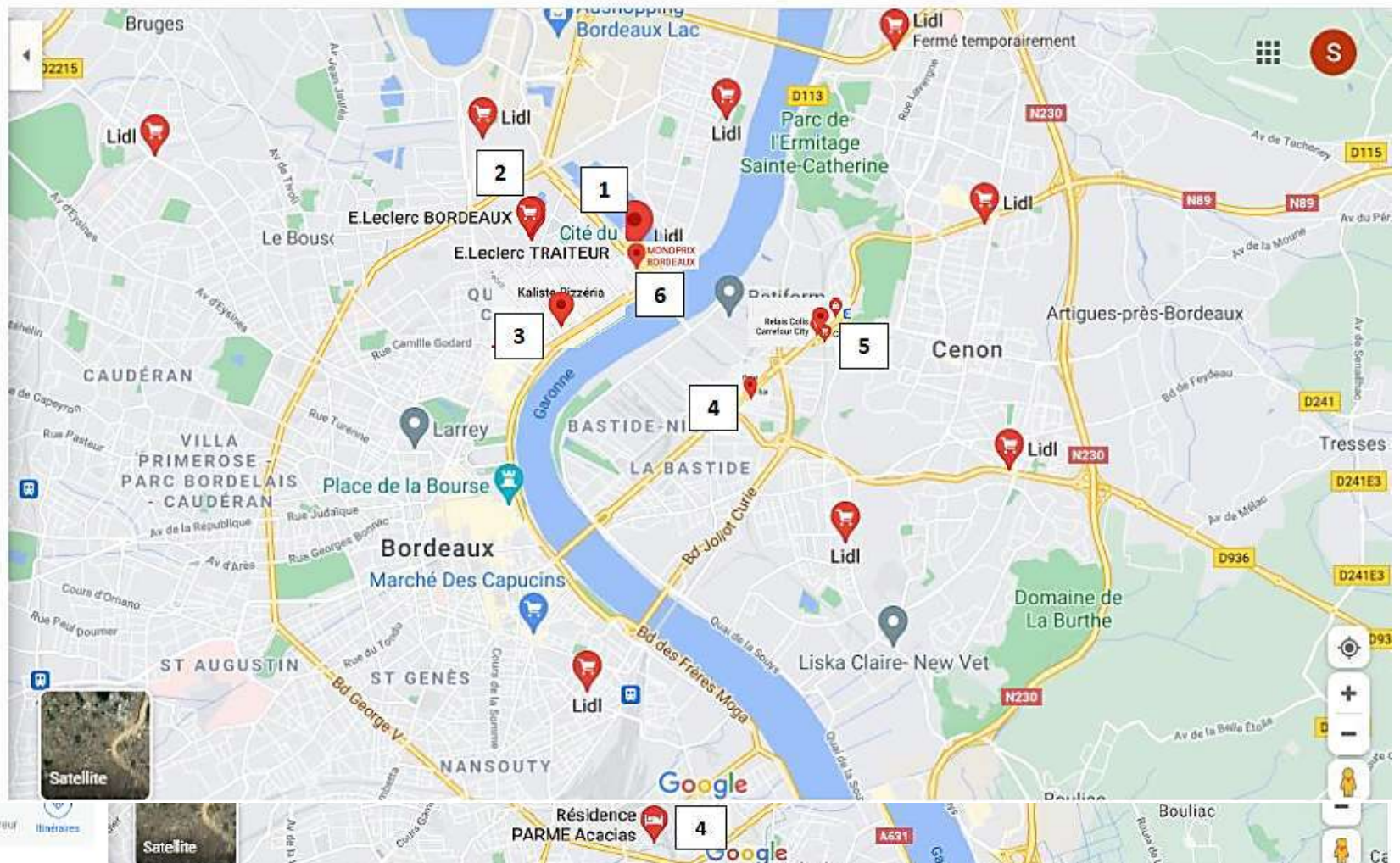
**MONOPRIX BORDEAUX BASSIN A FLOT**  
 4,0 ★★★★★ (245)  
 Supermarché - 10 Rue Lucien Faure  
 Ouvert jusqu'à 21:00 - 05 56 01 70 10


- 7

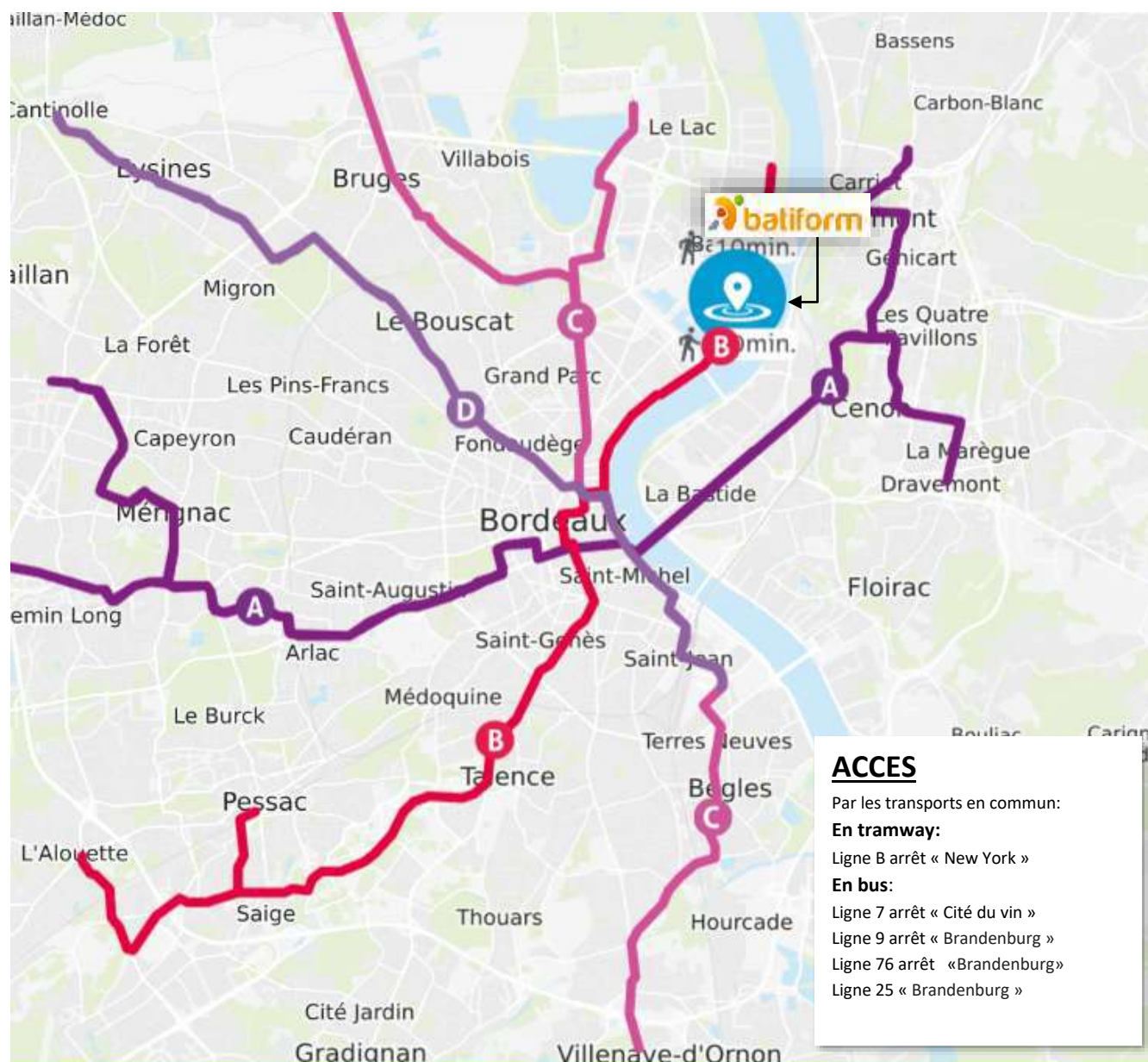
4,1 ★★★★★ (12)  
 Association bénévole - 4 Côte de l'Empereur  
 05 56 32 17 22

Itinéraires

## REPAS



## Site du 110 Rue ACHARD, Bâtiment F, 33300 BORDEAUX



## HOTELS

- 1 All Suites Appart Hotel Bordeaux  
Lac

2,5 ★★☆☆☆ (438) ⓘ

### Location de vacances

4 personnes



- ## 2 All Suites Bordeaux Lac - Parc des Expositions

2,8 ★★★★★ (4865) ⓘ

Location de vacances

10 personnes · 7 chambres · 6 salles de bain



- 3 All Suites Appart hotel Bordeaux  
Lac - APPARTEMENT (LITS  
SIMPLES ET CANAPE-LIT)

3,1 ★★★★★ (1 402) ⓘ

Location de vacances

4 personnes · 1 chambre · 1 salle de bain



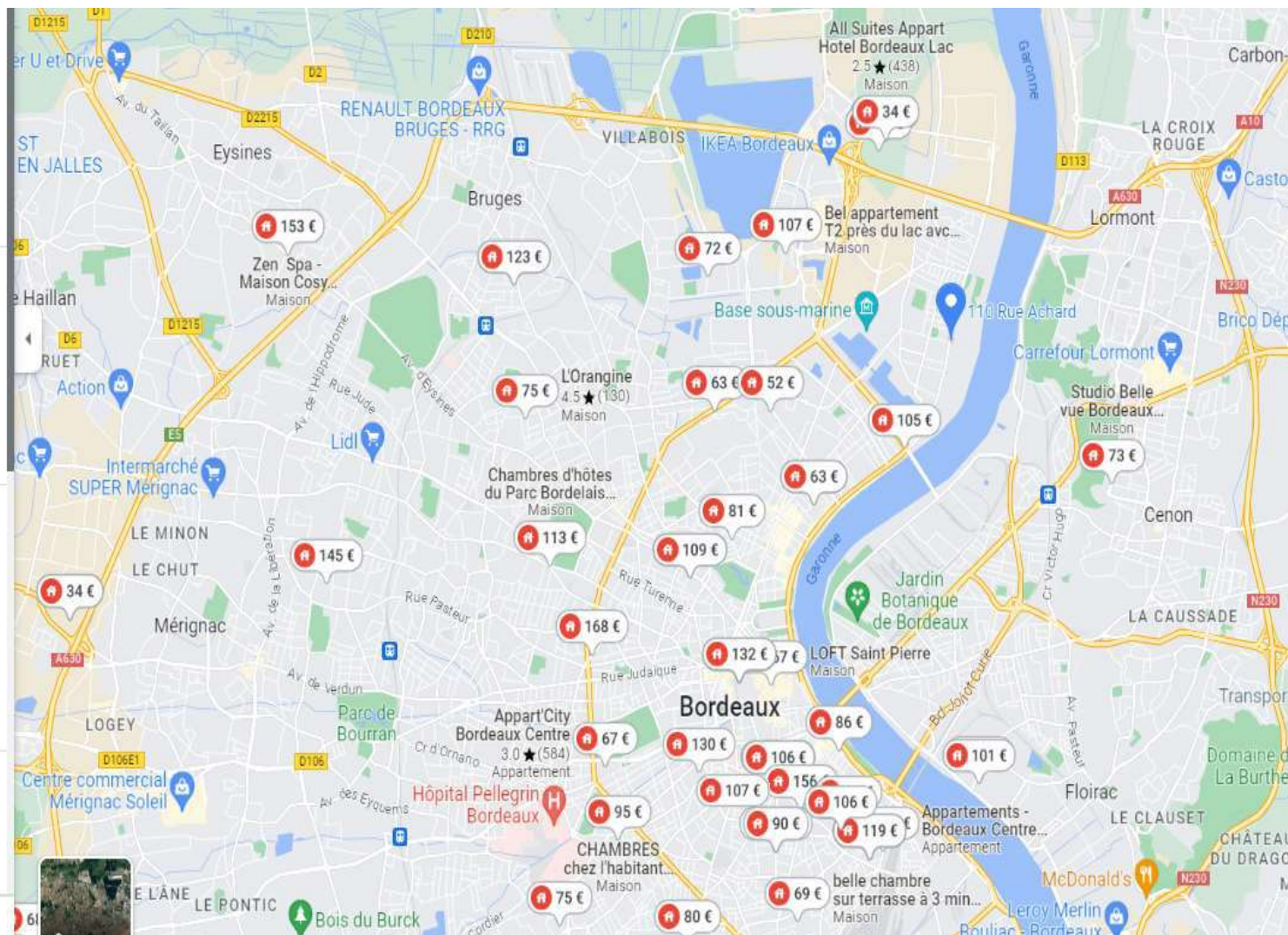
- 4 Residhome Bordeaux

4,5 ★★★★★ (142) ⓘ

Location de vacances

A person

À propos des tarifs ⓘ



## AUBERGES DE JEUNESSE

Trier par ▼

1

Auberge de jeunesse Hostel

20 Bordeaux centre

4,3 ★★★★★ (463) ⓘ

Hostel

Auberge colorée pour adultes, terrasse

Wi-Fi inclus ❄️ Climatisation 🍳 Petit-déjeuner dispo

Wi-Fi disponible



Supprimer l'étape



74 €

2

Whoo Bordeaux Bacalan | Hostel & Résidence

4,6 ★★★★★ (208) ⓘ

Hostel

Auberge de jeunesse branchée, café-bar et salle de sport

Wi-Fi inclus 🍳 Petit-déjeuner dispo Wi-Fi disponible

🍴 Restaurant

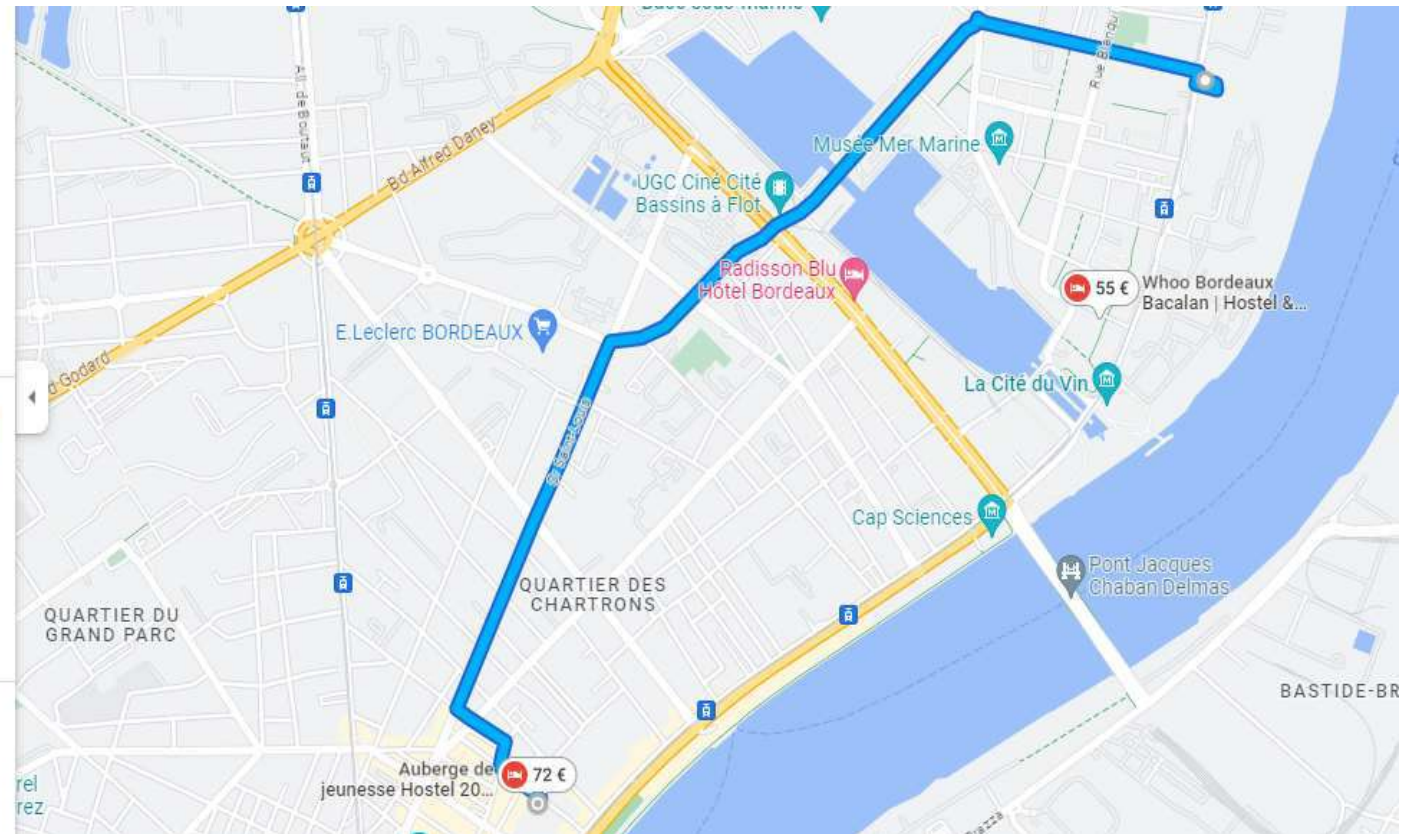


Ajouter une étape



63 €

Vous êtes arrivé à la fin de la liste.



## FOYER JEUNES TRAVAILLEURS

1

### Habitat Jeunes des Hauts de Garonne

4,1 ★★★★★ (37) ⓘ

Foyer Jeunes travailleurs · Av. de la Libération

05 56 38 22 00



Site Web



Ajouter une étape

2

### Résidence Rosa-Parks

4,2 ★★★★★ (33) ⓘ

Foyer Jeunes travailleurs · 19 Rue des Étuves

05 47 74 37 80



Site Web



Ajouter une étape

3

### Résidence Santé-Navale (Jeunesse Habitat Solidaire)

3,7 ★★★★★ (47) ⓘ

Foyer Jeunes travailleurs · 32 Rue Ferbos

05 47 74 37 70



Site Web



Ajouter une étape

4

### Noalis

3,0 ★★★★★ (17) ⓘ

Programme de logements à loyer modéré · 44 Quai de Bacalan

05 16 42 35 00



Site Web



Ajouter une étape

5

### Adoma

2,0 ★★★★★ (1) ⓘ

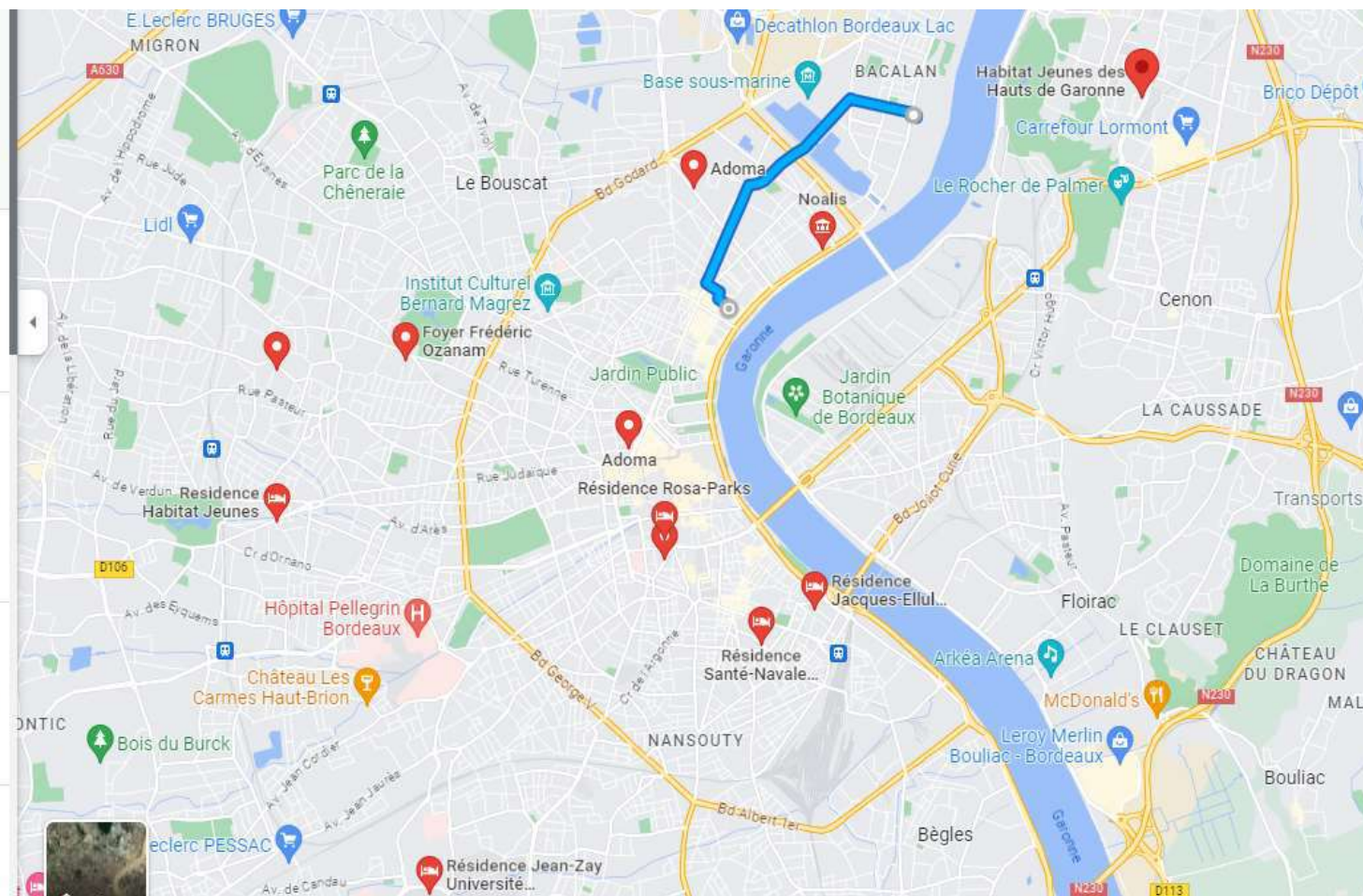
Centre d'accueil pour sans-abris · 7 Rue de la Libération



Site Web



Ajouter une étape



## REPAS

1

### E.Leclerc DRIVE Bordeaux - Achard

Aucun avis

Supermarché · 110 Rue Achard

Ouvert · Ferme à 18:15 · 05 57

19 99 11

Achats en magasin · Retrait en magasin



Ajouter une étape



2

### Lidl

3,9 ★★★★★ (817) ⓘ

Supermarché · 35 Rue Joseph Brunet

Ouvert · Ferme à 20:00 · 01 88

24 70 70

Achats en magasin · Retrait en magasin



Ajouter une étape



3

### Vival

4,2 ★★★★★ (44) ⓘ

Épicerie · 88 Bd Albert Brandenburg

Ouvert · Ferme à 22:00 · 09 82

55 78 82

Achats en magasin



Ajouter une étape



4

### Eurasie Bordeaux Lac

4,3 ★★★★★ (5498) ⓘ

Supermarché · 10 Av. de Tourville

Supermarché de produits exotiques

Ouvert · Ferme à 19:30 · 05 56

50 86 75

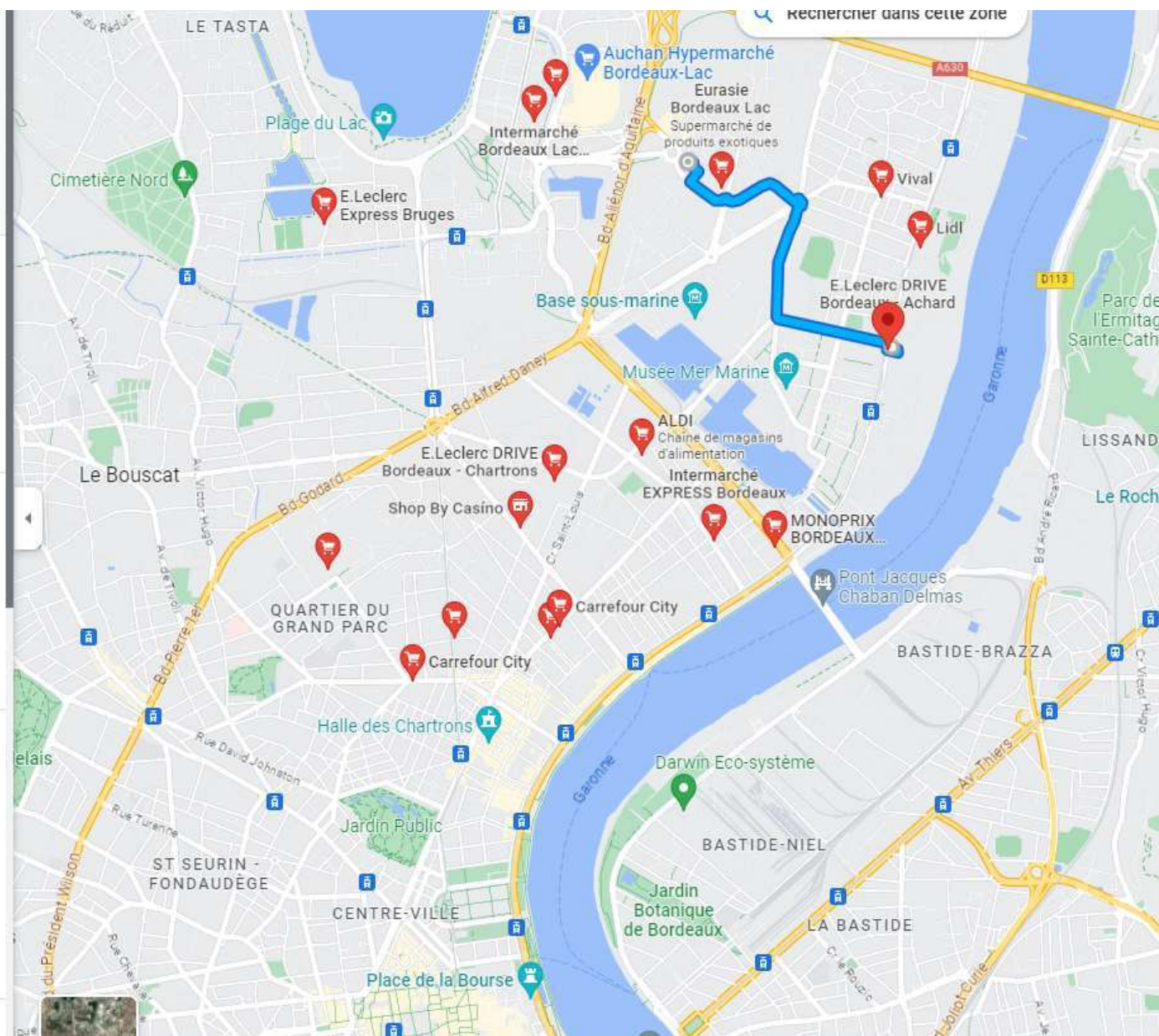
Achats en magasin · Livraison



Ajouter une étape



Intermarché Bordeaux Lac



# ENGAGEMENT BATIFORM

**En tant que centre de formation, BATIFORM s'engage à :**

-  **Accueillir** le stagiaire et lui **présenter** son formateur et l'ensemble de l'équipe pédagogique et les locaux et leur mode de fonctionnement
-  **Transmettre au stagiaire**, en début de formation, le règlement intérieur et les consignes de sécurité
-  **Organiser** la formation dans un environnement adapté garantissant la santé et la sécurité du stagiaire
-  **Mettre à la disposition des apprenants** les moyens humains et matériels nécessaires à la formation
-  **Inform**er les prescripteurs des difficultés éventuelles rencontrées pendant la formation
-  **Accompagner** le stagiaire dans ses démarches d'insertion ou de poursuites de formation
-  **Préparer le stagiaire** au monde du travail
-  **Assurer un suivi régulier** : contacts téléphoniques, rencontre du stagiaire et du maître de stage sur le lieu de formation en entreprise
-  **Etre disponible** aux besoins spécifiques des stagiaires
-  **Réaliser** une évaluation pour les périodes en entreprises, en présence du stagiaire et du maître de stage
-  **Entretenir et développer** le partenariat avec les entreprises et les organisations professionnelles
-  **Repérer** des opportunités d'emploi pour les stagiaires

# ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

En tant que stagiaire je m'engage à :

-  **Participer activement** à toutes les étapes de ma formation
-  **Respecter l'organisation de la formation et le règlement intérieur**
-  **Respecter les formateurs, les intervenants ainsi que les autres stagiaires**
-  **Respecter les horaires**, et le cas échéant toujours prévenir/justifier les retards/absences éventuels
-  **Respecter l'obligation du port des EPI** indispensables à ma sécurité
-  **Respecter les consignes données** par les formateurs et accomplir le travail demandé dans sa totalité
-  **Faciliter par mon comportement**, la vie du groupe en centre de formation et la vie de l'équipe en entreprise
-  **Prendre soin** des lieux, du matériel et des moyens mis à ma disposition pendant la formation *(en centre et en entreprise)*
-  **Participer aux épreuves** liées à la formation : examens, tests, évaluations, contrôles en cours de formation
-  **Avertir mon formateur-référent** pendant ma formation de tout changement de ma situation personnelle ou toutes difficultés

Tout particulièrement, **pour les périodes de stage en entreprise**, je m'engage à :

-  **Etre disponible** pour les tâches qui me seront confiées
-  **Réaliser** ma période de stage en entreprise conformément aux objectifs pédagogiques définis de façon concertée entre l'entreprise et le centre de formation
-  **Etre vigilant** sur les conditions d'hygiène et de sécurité
-  **Signaler** à mon maître de stage toute information, difficulté pouvant avoir une incidence sur le déroulement et/ou le contenu de ma période de stage en entreprise